

## **DELIBERATIONS**

L'an deux mil seize, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Étaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr BOURIQUET Sébastien, Mr MARION Michel, Mr HEUDIER Bernard, Mr MILLEROT Emmanuel, Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe.

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mme BLOT), Mr ROBIN Jean-Luc (pouvoir à Mr GAUTHERON) et Mme GARANDEL Nathalie (pouvoir à Mr LAUMAIN)

Secrétaire de séance : Mr BOURIQUET Sébastien

La séance a été publique.

\* \* \* \* \*

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr BOURIQUET Sébastien se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

### **2016 / 0045 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Maire rappelle que le seul point de l'ordre du jour est l'examen des propositions du groupe d'opposition majoritaire pour l'établissement du Budget Primitif 2016 de la Commune, qui n'a pas été accepté lors de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2016 : il passe donc la parole à B. HEUDIER.

B. HEUDIER déclare que le groupe d'opposition a manqué de temps et de documents pour faire des propositions plus complètes : il propose néanmoins quelques ajustements à apporter au budget :

- passer le montant des travaux de réhabilitation de la salle des Varennes de 10 000 € à 20 000 € et peut être même 30 000 € (après qu'il eut été passé de 5 000 € - proposition initiale du Maire – à 10 000 € le 1<sup>er</sup> avril 2016). Les travaux pourraient être en partie réalisés par des bénévoles (comme cela a été fait à l'ELF) et le budget serait consacré essentiellement à l'achat de matériaux

- passer l'investissement prévu pour l'embellissement de la Commune de 2 500 € à 5 000 €
- finir le ravalement extérieur de l'Eglise en réalisant le ravalement de la « tour » (en fait le clocher !)

- faire le ravalement extérieur de la salle du Conseil
- faire un effort particulier sur les routes communales

- se poser le problème de la cyber base, son utilité, son avenir (sans toucher à la Bibliothèque / Médiathèque)

- explorer avec Orange le problème du débit Internet insuffisant pour les raccordements des particuliers à Internet, et préparer l'avenir car « si on ne fait rien » on passera à côté de l'évolution numérique en cours portant vers les très hauts débits

- réunir la Commission travaux pour examiner ce qui a été fait sur le square du centre bourg, et évaluer ce qui reste à faire ; supprimer le bassin prévu qui serait un endroit dangereux.

En conclusion de son intervention, B. HEUDIER rappelle le courrier envoyé au Maire le 4 avril 2016 qui indique que le groupe majoritaire est toujours opposé aux deux opérations importantes prévues au Budget Primitif 2016 : la mise en place d'une chaudière collective bois et la réhabilitation des trois logements sociaux du centre bourg.

Le Maire apporte les précisions suivantes au sujet des différentes propositions évoquées ci-dessus :

- sur l'embellissement de la Commune : il rappelle que lors d'un précédent Conseil il a indiqué qu'il avait demandé à l'équipe paysagère du Lycée de Challuy, qui a réalisé le square du centre bourg, de proposer à la Commune de Sougy-sur-Loire une intervention semblable à celle faite auprès d'autres Communes (diagnostic + étude + assistance à la mise en place + fourniture de végétaux). Le Maire rappelle que les végétaux seront également fournis par l'entreprise VITTOZ. Cette proposition est attendue très prochainement (le Maire a relancé le Lycée). Il n'y a donc pas d'opposition à passer le budget « Embellissement de la Commune » de 2 500 à 5 000 €.

- sur la salle des Varennes : il n'y a pas d'opposition à faire passer le budget prévu de 10 000 € à 20 000 €, voir 30 000 €, car la salle doit être rénovée convenablement compte-tenu de son utilisation fréquente, et qui le restera même après la disponibilité de la salle ELODIE.

- sur le ravalement du clocher de l'Eglise : on peut s'interroger sur l'utilité de cette dépense, car le clocher est réalisé en vieilles pierres, et son esthétique est satisfaisante ; peut-être faut-il vérifier sa solidité (mais la fente est présente depuis des décennies et ne s'agrandit pas) ; la stabilité du clocher a d'ailleurs été vérifiée lors de l'installation de la sonnerie des cloches par une commande électrique.

- sur le ravalement de la salle du Conseil : même remarque sur l'opportunité de cette dépense, dont l'urgence est moins évidente que celle des deux programmes « chaudière » et « 3 logements »...

- sur la voirie municipale : le Maire rappelle que 60 000 € sont déjà inscrits au Budget Primitif 2016, ce qui est en forte augmentation par rapport aux budgets précédents ; d'autre part il a fait un tour complet de la voirie avec une entreprise de BTP pour établir un programme triennal de 200 000 € à mettre en place de 2016 à 2018, dont les 60 000 € ci-dessus sont le 1<sup>er</sup> volet (document évoqué à un récent Conseil et disponible en Mairie)

- sur la cyber base: le Maire rappelle que la cyber base de Sougy (qui succédait à l'Atelier Numérique installé il y a 18 ans !) a été la première installée dans la Nièvre en partenariat avec la Caisse des Dépôts ; elle a bien rempli sa mission (sensibilisation et éducation numérique, vulgarisation du matériel et du fonctionnement) qui n'était pas du domaine de la formation (réservée aux professionnels publics et privés), les cyber bases étant transformées désormais en « Kiosques Numériques » toujours au service des particuliers.

Mais la cyber base de Sougy (hébergée dans un Espace Numérique de Pays) est très bien équipée et reste même un des meilleurs kiosques numériques du Département : c'est pourquoi elle a été retenue avec 6 autres sites (Magny-Cours, Luzy, ...) pour devenir un Centre Départemental de Ressources Numériques orienté vers les PME / TPE ; malheureusement le

Département n'a pas encore déployé intégralement le dispositif (faute de moyens : il est prévu un animateur permanent dans chaque centre de ressources) ; d'autre part une discussion est en cours avec le Conseil Général et la CCSN pour jumeler les nouvelles installations de Decize et celles de Sougy-sur-Loire.

- sur le square du centre bourg : le Maire rappelle que le programme des travaux du square est parfaitement établi avec le Lycée de Challuy : le mobilier et la clôture sont achetés et vont être installés prochainement ; il reste à réhabiliter le mur d'enceinte (on en profitera pour agrandir un peu le parking de la boulangerie) et compléter les équipements ludiques ; il n'y a donc pas matière à conduire une réflexion profonde sur ce dossier ...

Quant au bassin (intégré au marché du Lycée de Challuy) le mieux est de le réaliser comme prévu (avec bien-sûr une barrière de protection tout autour) avec son dispositif continu d'épuration de l'eau. Il sera toujours temps de le vider si les parents le réclament en majorité.

- sur le débit Internet : le Maire fait observer
  - qu'il bénéficie personnellement à Tinte d'un débit voisin de 10 Mégabits / s délivré à partir du circuit cuivre de France Télécom, cela veut dire que tout le village (sauf quelques écarts) doit en bénéficier aussi... !

- que ce débit est largement suffisant pour une utilisation domestique courante (messagerie, films, musique, surf Web, ...)

- que l'accès au Très Haut Débit (100 Méga) est sans doute inéluctable, après demain, peut-être demain... mais ce débit est techniquement conditionné par l'installation de la fibre optique, ce qui est possible en milieu urbain, mais pas en milieu rural (pas assez d'utilisateurs et donc de flux pour les opérateurs par rapport aux lourds investissements à réaliser compte-tenu de la faible densité géographique des abonnés...)

- que pour cette raison le Conseil Départemental a conduit une expérience à Lormes pour vérifier la pertinence de la fibre optique et du Très Haut Débit en milieu rural. La dépense est de 1,2 M€ pour 2 000 habitants, soit moins de 1 000 foyers ; au final seulement 20 abonnements ont été signés... à un tarif double de celui des opérateurs classiques !

Le Maire demande à l'assistance si quelqu'un rencontre des problèmes de débit Internet : sur les 25 (environ) personnes présentes... aucune ne déclare rencontrer de difficultés liées au débit Internet.

Le Maire conclut en constatant qu'il s'agit d'un vrai « faux problème ». Il tient à la disposition de qui le souhaite le dossier des échanges avec Nièvre Numérique tant sur l'évolution du Kiosque Numérique vers un Centre de Ressources, que sur l'évolution du débit Internet.

Le Maire revient au vote du Budget Primitif 2016 et demande à B. HEUDIÉ si, en intégrant les modifications proposées au Budget Primitif, et compte tenu des éclaircissements précités, le groupe d'opposition votera le Budget Primitif 2016.

B. HEUDIÉ rappelle son courrier du 04 avril 2016 et confirme donc que le groupe d'opposition ne votera pas le Budget Primitif 2016 et souhaite « aller jusqu'au bout », c'est-à-dire la dissolution du Conseil Municipal.

Compte-tenu de l'importance du refus du vote du Budget Primitif et des graves conséquences qui en découleront pour la Commune et qu'il a exposées lors du dernier Conseil, le Maire lit au Conseil le courrier du 4 avril consigné ci-dessous.

Bernard HEUDIER

Monsieur le Maire

Groupe SOUGY, Notre Village

13 Route de l'Usage

58300 SOUGY sur LOIRE

Sougy sur Loire le 4 avril 2016

Monsieur le Maire,

Ce courrier vous est fait au nom du Groupe Sougy, Notre Village et en réponse à votre mail.

Si des conseillers sont choqués de notre attitude que dire alors de la vôtre et de celles de vos colistiers ! Depuis deux ans nous devons subir vos et leurs sarcasmes, cette époque est révolue.

Nos droits sont bafoués dans un total mépris irrespectueux, surtout venant de votre part, la moindre réflexion ayant droit au « je m'en fous, c'est moi qui décide », sans oublier vos écrits mensongers et insultants.

Ce décor planté, après concertation il en ressort que nous ne voterons aucun budget en dehors de celui de l'assainissement.

Pour le budget 2015, en rappel nous sommes dans l'attente du jugement relatif au recours contre l'arrêté préfectoral de l'exercice précédent.

En outre, il comporte des écritures relevant de réalisation d'opérations illicites ou non acceptées par le conseil, voir même non évoquées. La traditionnelle mise devant les faits accomplis.

Pour le l'exercice 2016, à maintes reprises il vous a été signifié le rejet des projets « logements et chaufferie ».

L'opération « square » inclus un habile passe passe parking lié plus au projet Elodie que pour la boulangerie ou le dit square, sans omettre un dépassement de coût impressionnant et sa conformité...

Sur le sujet Elodie, cette construction dépourvue de légalité pour les raisons maintes fois expliquées, nous ne validerons aucune autre écriture comptable.

Il en est de même pour l'association sensée gérer son espace culturel ; la gestion de ce dernier ne regarde que la Communauté de Communes et en aucun cas la Commune de Sougy sur Loire n'y prendra part de quelque façon que ce soit.

Il ne s'agit à que des sujets relevant de financement conséquent, d'autres méritent également une meilleure attention.

Vous voyez donc bien qu'aucun soupçon d'accord n'est possible. Nous ne croyons pas un seul instant que le fait de voter un budget, même corrigé, changera votre façon d'agir, pendant un court moment, cela ira bien ensuite le naturel reviendra au galop et tout recommencera... Nous ne sommes pas dupes.

La dissolution du conseil, nous la souhaitons c'est vrai. Rendre la parole à nos concitoyens reste la seule voie démocratique qui permettra à notre village de retrouver sa sérénité, chacun devant prendre ses responsabilités à l'issue du scrutin.

Compte tenu de ce qui précède, merci de nous aviser si la convocation du conseil pour le vendredi 8 avril est toujours d'actualité, les huit conseillers ne reviendront pas sur leur décision.

Recevez, Monsieur le Maire, nos salutations.

Bernard HEUDIER pour le

Groupe SOUGY, Notre Village



Le Maire commente point par point les arguments développés dans ce courrier.

S'agissant d'ELODIE, il fait observer que le projet est terminé, donc financièrement derrière nous, et confirme que le coût final est rigoureusement conforme à celui annoncé il y a 4 ans dans le plan de financement. Il confirme aussi que la Commission de Sécurité doit passer dans 4 jours (le 12 avril) ce qui devrait mettre un point final aux incertitudes sur l'ouverture de la salle au public et la « légalité » du bâtiment.

B. HEUDIER répond que :

- le PC modificatif reste pour lui illégal puisqu'il n'est pas encore revenu de la Préfecture
- qu'un nouveau recours contre le PC est en cours de mise en place auprès du Tribunal Administratif
- que la commission de sécurité n'a pas encore donné son accord à l'ouverture au public !
- qu'on attend toujours la décision du Tribunal Administratif au sujet de la requête en annulation de l'arrêté préfectoral notifiant pour exécuter le Budget Primitif 2015

Pour ces raisons, B. HEUDIER considère que le dossier ELODIE n'est donc pas classé et maintient son opposition au vote du Budget Primitif 2016.

Le Maire demande une dernière fois aux membres du Groupe d'opposition s'ils approuvent le budget présenté au dernier Conseil, après qu'il ait été modifié par les propositions chiffrées qu'ils ont présentées en début de séance : à l'unanimité des 8 voix (dont une procuration) le groupe d'opposition confirme son opposition à voter le Budget Primitif 2016.

Le Maire conclut donc la réunion en informant le Conseil de l'envoi du Budget présenté le 1<sup>er</sup> avril 2016 au Préfet de la Nièvre dans les prochains jours, ce qui nécessitera une nouvelle fois l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes pour proposer au Préfet avant l'été 2016 le Budget Primitif 2016 à notifier au Maire pour exécution comme en 2015.

Le Maire informe le Conseil qu'il rajoutera dans les dépenses d'investissement

- une somme de 4 500 € pour l'acquisition de 12 tablettes numériques pour l'Ecole de Sougy-sur-Loire (demande faite par les enseignantes)
- une somme de 3 000 € pour l'étude de la transformation de la « zone de dispersion » des eaux claires parasites, à l'aval de la station de traitement, en étang communal, complétée par une somme de 2 000 € pour l'acquisition de la parcelle de terrain correspondante (suite à la réunion tenue avec Nièvre Ingénierie, le service de l'Eau du Conseil Départemental et la DDT le 04 avril).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 20 heures 45.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2016 / 0045 à 2016 / 0045